



Contrat de location de la Salle Communale

Entre la Commune d'ARGOULES, représentée par Monsieur Claude PATTE, Maire, d'une part,
Et M..... demeurant.....
..... Tél..... d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La Commune d'ARGOULES met à disposition du locataire précité la Salle Communale pour la manifestation suivante :
..... du au de H..... à H.....
pour la somme de€, à laquelle s'ajoutera les frais d'électricité à raison de **0,25 €/kwh** et de gaz à raison de **2,00 €/kg** (tarif EDF-GDF en vigueur).

Article 2 : Le locataire verse ce jour, à la signature du contrat, une caution de **300,00 €** sous forme de chèque ainsi que € d'arrhes équivalent à 50 % du prix de la location. Ces arrhes ne pourront être rendues qu'en cas d'annulation pour raison de force majeure ou si un autre locataire reprend à son compte la location.
Le solde de la location augmenté des frais d'électricité et de gaz, du coût de la casse (*éventuellement de nettoyage sols et abords*) sera versé, après état des lieux et retour des clés, directement au Secrétariat de Mairie. Si celui-ci se révèle satisfaisant, le chèque de caution de **300,00 €** sera restitué au locataire. Dans le cas contraire, la caution de **300,00 €** servira à couvrir les frais de nettoyage pour la remise en état de propreté des lieux (*Art.7 du Règlement*).

Article 3 : Conformément aux dispositions du Code Civil, le locataire est personnellement responsable des dommages éventuels pouvant affecter le local qui lui est confié, même si la mise à disposition est accordée à titre gratuit. Le locataire s'engage donc à souscrire un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition (de la remise des clés à leur retour) et devra le justifier en fournissant l'attestation correspondante. Pas d'assurance, pas de clés.

Article 4 : Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement de location qui lui a été remis et accepter et respecter l'ensemble des clauses qu'il contient par la signature du présent contrat.

ARGOULES, le

Le Locataire, (*lu et approuvé*)

Le Maire,

RESPONSABLE : Mlle BRUTEL Sylvie – Tél : 06.72.57.57.53

Réservation le Attestation d'assurance fournie Date remise des clés :
non fournie Retour des clés :

GAZ : Compteur début : Compteur fin :
ELECTRICITE : Compteur début : Compteur fin :

Caution : 300,00 €	reçue le	Rendue le
Frais d'électricité €	Casse €	Nettoyage €
Location 50 % €	Location 50 % €	SOLDE €
Reçue le	Reçue le	Reçue le

Le Locataire,

La Responsable,


---	----------------------------------